

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Vally Carter, M. Giuseppe Di Salvo, M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte

Assistent à la séance :

Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

RAPPORTS DE COMMISSION**6) Discussion et vote d'objets de retour de commissions**

- | | | |
|---|--|-----------------------|
| a) 313-22.12
Arrêté
Fr. 850'000.-- | Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin, route de Chancy 59 – Crédit d'investissement complémentaire – Rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 (Mme Caroline MONOD) et rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 1214</u> |
|---|--|-----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

- b) M059-2022 Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à **p. 1221**
Vote Lancy – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 janvier 2023 (Mme Kristine BEUN)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 7) Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023, rapporteure Mme Caroline MONOD
a) Election d'un-une vice-Président-e **p. 1227**
b) Divers
- 8) Commission des finances, séance du 11 janvier 2023, rapporteur M. Thierry DEROBERT
Divers
- 9) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 janvier 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
a) Présentation du projet de La Poste Immobilier au Grand-Lancy **p. 1227**
b) PDCom **p. 1229**

POINTS FINAUX

- 10) Propositions individuelles et questions **p. 1230**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Couto : bonsoir à tous. Je salue Mme la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Messieurs et Mesdames du public, Messieurs et Mesdames de la presse.

Je tiens à excuser Mme Vandeputte, Mme Ruerat, Mme Carter, M. Fischer et M. Di Salvo. M. Kouamé arrivera avec un peu de retard.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : j'ai assisté à la présentation du rapport annuel, cette fois pour les trois dernières années, des sapeurs-pompiers de Lancy, faite par le Capitaine de la compagnie, M. Didier Frauchiger. J'ai pu constater que les pompiers de la Compagnie 35 ont un rôle important pour aider à garantir la sécurité des Lancéennes et des Lancéens. Par ce fait, je tiens à remercier le capitaine en particulier et en général tous les autres membres de la compagnie pour le travail qu'ils accomplissent quotidiennement.

Mme Gachet : cela me touche beaucoup parce que c'est vrai que c'est un engagement extrêmement important. Aujourd'hui, de mémoire c'est 57 sapeurs et sapeuses qui sont investis pour la commune, en sachant qu'il y a eu un nombre d'intégrations important. Ils ont aussi une école de jeunes sapeurs et j'ai eu l'occasion – et cela m'a beaucoup touchée – d'assister à un entraînement à Bernex. Il faut imaginer des petits, de 12 à 17 ans, qui s'entraînent réellement à des exercices de repérage par exemple dans des lieux clos avec fumée, à l'extinction des feux, transmission d'ordres et j'ai été impressionnée par la formation et l'investissement de nos sapeurs puisque ce sont les membres de l'Etat Major qui forment les jeunes sapeurs en attendant qu'ils aient 18 ans pour ensuite suivre la formation officielle pour devenir sapeurs. De mémoire, sur ces 57 sapeurs et sapeuses, nous avons huit femmes ; en termes de représentativité, cela monte considérablement puisqu'il y a 3-4 ans il n'y en avait qu'une et les campagnes de promotion font qu'il y a de plus en plus de femmes qui sont investies dans cette mission. C'est de l'ordre de 120 interventions par année avec à peu près 80 interventions seuls, le reste étant accompagné du SIS quand ce sont de grosses interventions. On aura peut-être l'occasion si le président le souhaite, de faire un retour au niveau de la Commission de la sécurité, mais le groupe des sapeurs-pompiers volontaires sont des gens très investis. Monsieur le Président, je vous remercie de vos remerciements que je transmettrai.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : j'ai une seule communication, c'est la réponse à la question de Mme Beun lors de votre dernière séance, concernant un problème d'écoulement sur le chemin des Palettes sur la voirie définitive. Effectivement, les ingénieurs civils ont été vérifier et en fait il s'agissait d'une obturation du tuyau d'écoulement ; donc celui-ci est en phase de curage, ensuite cela va de nouveau bien s'écouler et il n'y aura plus de flaque sur le chemin des Palettes.

Mme Gachet : une information que vous avez probablement lu dans la presse. Vous savez qu'il y a eu une décision du Tribunal fédéral par rapport à un recours qui avait été fait dans le cadre d'une convention que la Ville de Lancy a signée en 2019 avec l'entreprise SGA, recours qui avait été porté par Neo Advertising. Le Tribunal fédéral a débouté notre cause. Je plante ce décor-là par rapport à la délibération que vous aviez votée et transmise en Commission de la sécurité, que nous avons traité en mars 2022. On vous avait informés que cette affaire était pendante

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

devant le Tribunal fédéral, vous aviez été d'accord de surseoir au traitement de cette délibération et on va proposer au président de la Commission de la sécurité - puisque c'est elle qui avait traité ceci puisque c'est en lien avec le procédé des réclames - de reprendre ceci à la Commission du 15 mars parce que nous avons besoin d'un peu de temps pour traiter les aspects et les volets juridiques. Donc on va proposer au président d'associer également la Commission de la culture puisqu'il y a un aspect qui touche l'affichage au niveau culturel. Si le président est d'accord, on vous propose de traiter cela en Commission conjointe Sécurité et Culture le 15 mars.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

RAPPORTS DE COMMISSION**6) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin, route de Chancy 59 – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 850'000.--) (313-22.12) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 (Mme Caroline Monod) et rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 (M. Thierry Dérobert)**
- =====

Mme Monod présente le sujet : en introduction, il est expliqué que cette demande de crédit complémentaire concerne deux principaux postes distincts : les aménagements extérieurs qui ont fait l'objet d'importantes modifications de projet et les menuiseries intérieures demandées par le SASAJ, lors de l'autorisation de construire. Il est rappelé que, grâce à la dure négociation du loyer, l'économie réalisée sur 25 ans paie la quasi-totalité des travaux, y compris avec le crédit complémentaire.

Le contexte du déménagement de l'espace de vie enfantine Clair-Matin est rappelé. Les locaux actuels nécessitaient d'importants travaux et à l'échéance du bail, le propriétaire a proposé un déménagement dans un bâtiment adjacent, dans le cadre d'un projet de réaménagement du site.

Le crédit d'investissement, voté initialement, de Fr. 2'650'000.-, était basé sur l'avant-projet. Ainsi, lors de la demande d'autorisation de construire, des compléments ont été demandés, principalement en lien avec l'acoustique et la sécurité incendie. De plus, lors du développement du projet, les aménagements extérieurs ont été entièrement revus, pour, notamment, mieux atténuer l'îlot de chaleur identifié dans ce secteur et réduire l'impact d'imperméabilisation des sols. Enfin, l'harmonisation des structures d'accueil nécessite d'ajouter de la signalétique et de l'électroménager, non prévus au départ du projet.

Il est également signalé qu'entre l'avant-projet et l'exécution des travaux, le prix des matériaux a augmenté de manière significative et que cette hausse de 15 à 20% est comprise dans le crédit complémentaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

A la question d'un.e commissaire, il est confirmé qu'il ne sera pas possible de traverser l'espace extérieur, pour respecter les règles du SASAJ et protéger les enfants. Il est néanmoins indiqué que dans le cadre de la future planification, une perméabilité avec le côté sud et le nouveau quartier est étudiée.

A la demande de précision d'un.e commissaire, un comparatif de coût des menuiseries intérieures avec d'autres installations récentes est présenté. Il vient confirmer que malgré l'important investissement complémentaire, ce dernier reste dans la norme.

Le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.-- pour la transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert présente le sujet : la commission s'est penchée sur le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.-- destiné aux rangements complémentaires, aux aménagement extérieurs, la signalétique et l'électroménager de l'espace de vie enfantine Clair-Matin.

Après la lecture d'un bref rappel du contexte, à savoir le déménagement dans un autre bâtiment de l'espace de vie et la situation de celle-ci, Mme Dell'Osa nous explique la répartition des coûts supplémentaires ainsi que le planning de ces travaux qui devrait se dérouler au mois de février-mars 2023.

Le président passe ensuite aux questions et les questions des commissaires sont nombreuses.

Elles débutent par l'étonnement de l'un deux sur le fait que le projet initial ne contienne pas le mobilier et qu'il fasse l'objet d'un crédit complémentaire. Il est répondu qu'au départ, le projet reprenait le mobilier existant de l'institution. Plusieurs commissaires regrettent cette façon de procéder et le délai tardif de cette demande.

Une autre question est posée quant aux coûts supplémentaires des honoraires de l'architecte qui représentent 15% des travaux supplémentaires alors que cet architecte s'occupe déjà des aménagements et que le taux des honoraires est dégressif sur le montant des travaux selon la norme SIA 118. Aucune réponse ne nous sera donnée.

Une autre commissaire regrette elle aussi les oublis dont font aussi partie les aménagements extérieurs mais souligne l'importance de la plantation d'arbres dans un préau destiné à des enfants en bas âge. Elle insiste aussi sur la deuxième vie du mobilier existant et espère que celui-ci pourra être récupéré ou donné à des tiers.

La signalétique est enfin abordée, une commissaire regrette que le lien avec la Ville de Lancy ne soit pas visible alors que les crèches ont été municipalisées. Il nous est répondu que la question a été abordée par deux services et que le choix s'est porté sur le maintien du graphisme de chaque institution, mais qu'un travail est toutefois en train de se réaliser sur le site internet où il y aura une uniformisation vis-à-vis des différentes institutions.

Il est encore fait mention des places vélos qui seront intégrées à l'aménagement extérieur de l'esplanade.

Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission préavise favorablement le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.-- en vue de la transformation de l'espace de vie enfantine Clair-Matin.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL laissera la liberté de vote sur ce sujet. Nous saluons la réflexion qui a été menée sur les adaptations qui se sont révélées nécessaires aux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

aménagements intérieurs de la crèche, tenant compte des exigences du SASAJ et promettant un accueil de qualité des enfants.

Le projet de réaménagement extérieur est certes intéressant mais engendre des coûts complémentaires importants, entre autres des frais d'honoraires d'architecte élevés. Nous ne sommes pas convaincus de l'envergure de ce projet d'autant plus que la commune n'est que locataire de cet espace. En cas de départ, ce serait une donation bien chère à l'égard du propriétaire.

De plus la crèche se situe dans un quartier où il y a d'autres possibilités d'activités extérieures comme le parc Navazza et ses futurs nouveaux aménagements qui viennent d'être votés.

M. Dérobert : ce soir, nous devons voter sur un crédit complémentaire pour l'espace de vie Clair-Matin.

Pour rappel, nous avons voté en 2021 un crédit d'investissement de Fr. 2'650'000.— destiné à cet objet. Ce crédit comportait déjà des lignes qui demandent ce soir à être complétées avec ce crédit complémentaire. Nous trouvons par exemple Fr. 210'000.— pour des aménagements intérieurs. Nous avons déjà Fr. 448'000.— d'honoraires d'architecte. Nous ne nous posons pas la question lors du vote de la raison de tant d'honoraires sur ce projet car cela représentait déjà 15,5 % des coûts des CFC 1, 2 et 4, à savoir l'ensemble des coûts de la construction. Nous trouvons Fr. 387'000.— d'aménagements extérieurs et une réserve de Fr. 116'000.— dans l'estimation des coûts qui était passée à Fr. 150'000.— dans le plan financier. Une augmentation de ces deux chiffres d'un tiers environ quand même.

Ce soir, nous devons rajouter Fr. 297'000.— d'aménagements intérieurs qui, à ce qu'on nous a dit lors de la commission, n'étaient pas compris. Apparemment des armoires qui sont symbolisées en rouge sur les plans que nous avons reçus et si nous faisons la relation entre ces Fr. 297'000.— et le nombre de mètres linéaires d'armoires que l'on nous a présentés, soit environ 62 et quelques, j'arrondirais à 63, nous trouvons un ratio de Fr. 4'700.— au mètre linéaire. Evidemment, cela ne parle peut-être pas à tout le monde mais c'est du jamais vu, en tout cas pour une crèche, et je pense que bon nombre de menuisiers seraient très heureux de choper un mandat à Fr. 4'700.—. Je pense qu'on pourrait trouver à Fr. 3'500.— au mètre linéaire malgré toutes les conditions qu'une crèche impose, à savoir le non feu, certaines couleurs, les aménagements, etc. Cela porte les aménagements à plus de Fr. 507'000.— sur la globalité, mais sérieusement qui pense construire une crèche sans aménagements intérieurs, je vous laisserai juger.

Honoraires de l'architecte, Fr. 44'000.— complémentaires sur Fr. 297'000.— de travaux en plus qu'il doit piloter, ou encore une fois 14,8% d'honoraires en relation avec les montants. Pour un montant de plus d'1 million, on est en-dessous du 14%, normalement on devrait plutôt être à 13%, donc on est déjà largement plus.

Oui, mais à plus d'un million de construction de type Minergie et complexe, on ne dépasse pas les 13%, et là nous ne sommes pas dans des constructions de ce type. Encore un architecte qui prendra plus que du plaisir à travailler pour notre commune. Faites encore une fois les conclusions qui s'imposent.

Aménagement complémentaire pour les arbres. Cela coûte cher mais pour Fr. 387'000.— ajoutés aux Fr. 283'000.— à l'origine, j'espère que toutes les terrasses seront en tek et que les arbres auront déjà plus de 20 ans quand nous les planterons, c'est un vœu pieu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Honoraires paysagiste, là je suis surpris du montant des honoraires que si l'on rapporte à son enveloppe globale Fr. 670'000.— est dans les normes avec un chiffre de Fr. 69'000.— environ, 10%, oui. Mais si on prend le CFC 4 qu'on a inclus dans les honoraires de l'architecte au départ et qu'on la supprime de ses honoraires puisqu'en effet maintenant c'est le paysagiste qui prend la totalité des honoraires, on se retrouve avec -Fr. 387'000.— d'honoraires et +Fr. 387'000.— de travaux et +Fr. 297'000.— qui correspondent aux armoires. En gros, il a Fr. 100'000.— de moins de travaux à gérer, mais il a Fr. 44'000.— de plus d'honoraires qui sont prévus dans ce budget. Encore une fois je vous laisse juger.

Je ne m'étendrai pas sur la signalétique ni sur les électroménagers, il n'y a rien à dire.

Enfin, nous arrivons à la réserve. Comme vu auparavant la réserve actuelle est de Fr. 150'000.— auxquels nous ajoutons Fr. 65'000.— de plus pour des imprévus. Mais ce que nous votons n'est-il pas déjà un imprévu ? Donc il faut prévoir des imprévus sur les imprévus non prévus.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous propose de ne pas dilapider l'argent du contribuable en vous soumettant un amendement sur le montant global. En effet, il y a évidemment un besoin de construire ces oublis et ces « imprévus », donc ce crédit complémentaire a un sens, mais il n'a pas un sens au montant de Fr. 850'000.--. Donc, si on fait Fr. 3'500.— x 62 mètres linéaires et qu'on ajoute les Fr. 44'000.— d'honoraires dont j'ai parlé qui ne devraient même pas figurer sur ce crédit complémentaire, si nous déduisons tous ces montants à la somme de Fr. 850'000.--, nous arrivons à une somme de Fr. 735'000.—. C'est dans ce sens-là que je vous propose d'amender ce projet et de mettre à disposition du Conseil administratif une somme de Fr. 735'000.--.

Mme Beun : avant de pouvoir reprendre la parole, je propose de voir ce que l'amendement nous propose.

M. Couto : vous voulez parler du texte de l'amendement ou vous voulez voir ce que donnera le vote de l'amendement ? Le texte de l'amendement, M. Dérobert l'a dit, je peux vous le redire : il s'agit de modifier le montant de Fr. 850'000.--, et de le passer à Fr. 735'000.--.

M. Martella : je précise que le texte sera plus court et beaucoup moins arithmétique. Le groupe socialiste votera pour ce crédit d'investissement complémentaire concernant la transformation de l'espace de vie infantine Clair-Matin.

Nous avons bien pris note des critiques entendues en Commission des finances concernant cette demande. Il est reproché à ce crédit une mauvaise évaluation des besoins.

Cependant, il est à rappeler qu'il s'agit d'un projet public/privé, qui doit tenir compte des normes du SASAJ. La commune investit aujourd'hui beaucoup plus dans les structures d'accueil de petite enfance, ce qui est une bonne politique familiale. Elle apprend donc de ses expériences et d'autres projets suivront avec une connaissance plus fine des besoins.

Mme Beun : effectivement, le groupe MCG soutiendra l'amendement et trouve également que cette transformation de cet espace de vie est trop cher.

M. Colleoni : par rapport à cet amendement, j'aimerais savoir comment on va faire au niveau de la procédure, vu que c'est un arrêté qui nous est proposé maintenant et là on va changer le montant. Est-ce que cela veut dire que le dossier va devoir repartir au Conseil administratif pour nous être reproposé ?

M. Couto : si cet amendement est accepté, le Conseil administratif devra faire avec en faisant des économies où il peut le faire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

M. Jotterand : on va modifier le montant ou pas, on verra ce que le vote donne. J'aimerais revenir sur un point que je trouve un peu décevant, qu'on avait déjà évoqué lors du budget. Il y a un travail qui est fait en commission et je ne comprends pas la volte-face de certains groupes qui votent pour un sujet en commission et qui votent contre en plénière ou vice-versa. Est-ce cela être ni à gauche ni à droite ? C'est un peu fatigant, c'est vrai qu'on risquait de finir à 20h30, là au moins on a l'avantage de pouvoir tenir au moins jusqu'à 20h45 et on s'en réjouit.

Par rapport au fait de modifier le montant, j'ai l'impression qu'on est en train d'outrepasser nos compétences ou vice-versa de prendre un peu à la légère un dossier qui est quand même assez complexe. On ne peut pas juste rogner en changeant le modèle des poignées à Ikea qu'on mettra sur les armoires pour économiser un peu d'argent. C'est un projet qui a vraiment été travaillé par l'administration, c'est vrai qu'il n'a pas été très bien emmanché et je peux comprendre bonne part des remarques de M. Dérobert notamment. C'est un projet qui ne satisfait personne comme il a été amené, mené, et il n'est pas sans reproche. Cela dit maintenant, notamment comme en commission personne ne s'était opposé, je pensais que l'on pouvait aller de l'avant et espérer que pour les prochaines fois en effet, on partirait sur un bon pied directement. J'ai bon espoir que ce soit le cas par rapport notamment à ce qui nous a été expliqué en commission et c'est pour cela que je vous invite à refuser cet amendement.

M. Dérobert : contrairement à ce que peut penser M. Jotterand, oui il a été travaillé mais vous ne m'enlèverez pas qu'à la base je suis architecte d'intérieur, que j'ai fait du chiffrage pour une menuiserie pendant 3 ans, que je suis dans le bâtiment depuis plus de 20 ans et que j'ai consulté trois menuiseries pour savoir ce qu'ils pensaient de ces prix-là. Donc en effet on ne change pas une poignée Ikea, je suis incapable de calculer les prix Ikea parce que c'est trop bon marché, par contre du sur mesure comme c'est demandé là, là je sais le faire et je ne vous sors pas des prix à la va-vite. Donc, je pense que toute ma démonstration est juste et fondée.

Mme Moyard : en grande partie les critiques de M. Dérobert ont déjà été adressées que ce soit en Commission des finances ou en Commission des travaux. Sans vous réexpliquer tout, vous dire que je comprends une partie de l'agacement de M. Dérobert, c'est vrai. Est-ce que sa réponse est la bonne ? Non je ne le pense pas sinon je ne vous proposerais pas le crédit que vous avez entre les mains.

Pour répondre à M. Colleoni, c'est très simple, vous votez le montant que vous voulez, si vous voulez 0, si vous voulez Fr. 100.--, si vous voulez Fr. 850'000.— ou si vous voulez Fr. 735'000.--, vous votez et ensuite on se débrouillera avec. Vous dire exactement ce que l'on fera si vous octroyez effectivement Fr. 735'000.— ce soir, ça je ne suis pas capable de vous le dire. Est-ce que miraculeusement, cela va faire fondre les honoraires proportionnels des architectes ? Non, donc cela va être relativement compliqué. Mais vous faites ce que bon vous semble en votre âme et conscience.

Là où je suis d'accord avec M. Dérobert, est-ce que je suis très à l'aise de venir présenter un crédit complémentaire alors qu'il y a un certain nombre de mois, en mai 2021, je suis venue vous présenter le crédit initial, bien sûr que non. La seule chose pour laquelle je suis contente, c'est que, contrairement à ce qui a pu se passer au service des travaux par le passé, au moins on vous le présente avant que les travaux soient faits, ce qui vous donne réellement le choix de savoir ce qui doit être fait. Par contre, il faut que cela aille très vite. Donc je vous supplie de voter un montant et de ne surtout pas renvoyer en commission pour étudier ce que l'on ferait en fonction de ce montant - parce que cela c'est aussi votre capacité - mais alors là je suis raide au niveau des délais étant donné qu'on est très serré et que l'on doit absolument faire déménager cette crèche à Pâques. On a dû reporter cela à Pâques à cause des retards de livraison, à la base c'aurait dû être à Noël, on ne peut le faire que pendant les vacances scolaires, c'est compliqué. Et les travaux doivent vraiment se terminer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Est-ce que c'est un projet très simple ? Non. Comme l'a dit M. Martella, le fait de travailler en partenariat public/privé, nous sommes effectivement locataires, nous payons nos aménagements intérieurs, ce n'est pas parce que nous sommes complètement stupides et que nous avons très envie de faire des cadeaux à notre bailleur, c'est juste parce qu'économiquement c'est infiniment plus profitable à la Ville de Lancy. Vous avez fait le calcul, on l'a rappelé pour le crédit complémentaire, mais en négociation de la baisse de loyer, nous avons quasiment financé l'entier. Effectivement, sans ces Fr. 850'000.--, on aurait été franchement bénéficiaire parce qu'on a signé un bail à 25 ans, et là l'entier de l'opération nous coûte « Fr. 400'000.— », le reste est entièrement payé par nos économies de loyer. C'est peut-être bien de s'en souvenir, cela ne veut pas dire qu'il faut dilapider l'argent sur des menuiseries au mètre linéaire, mais c'est bon de s'en souvenir quand même.

Pourquoi n'a-t-il pas été très bien emmanché ? C'est le dernier crédit du service des travaux qui se passe comme cela. J'ai fait cesser cette manière de faire qui avait cours durant toutes les décennies d'avant, à savoir de présenter un crédit de construction sur la base d'un devis général. Dorénavant les crédits de construction vous seront présentés sur la base de retour d'offres, c'est-à-dire avec des vrais retours d'entreprises qui soumissionnent et qui pourront potentiellement être adjudgées. Ce qui veut dire qu'on n'est pas sur des estimations et des hypothèses, on est sur des vrais retours concrets et suivant la complexité des travaux ou les périodes d'incertitude que nous vivons, cela peut faire une nette différence.

C'est le cas ici. Une partie, cela s'explique pour cela. Une autre partie est due au fait que c'est un dossier compliqué qui s'étend sur une longue durée, notamment parce que c'était assez compliqué de négocier avec le bailleur. Le bailleur fait des travaux plus importants avec toute son équipe de mandataires et pour nous cela représente une petite surface, qui plus est une petite surface compliquée, parce que construire une crèche c'est extrêmement compliqué en termes de normes, c'est ce qui explique en partie les honoraires qui sont plus élevés.

Le problème en fait c'est que sur la place de Genève, il y a peu d'architectes qui ont une expérience dans la construction de crèches. Là on n'avait pas le choix, on devait prendre l'architecte du bailleur, qui était l'architecte global, et il a zéro expérience dans la construction de crèche. Donc, nous avons Mme Dell'Osa, architecte, qui pilote cela au service des travaux, elle-même c'était son premier projet, là elle commence à avoir une bonne expérience parce que ce n'est pas la première crèche qu'on construit. Néanmoins le dernier exemple, Couleurs du monde, je crois qu'il n'y a aucune crèche à Genève qui coûte plus cher que celle-ci.

On peut s'énerver sur ce projet, on peut en questionner d'autres éventuellement et on peut surtout se demander comment on va pouvoir faire mieux. Pour cela, on fait des crédits de construction sur la base de retours d'offres et pas de devis général. Or, j'ai dû notamment voir les glissements sur ce terrain pour demander au service des travaux de travailler autrement.

D'autre part, il n'y avait pas aucun aménagement intérieur et aucune armoire qui était prévue dans le plan initial, il n'y en avait pas assez au goût du SASAJ. Et en gros, des armoires, si vous êtes adeptes d'Ikea, vous pouvez les faire de manière fixe et pérenne, vous ne les enlevez plus et elles sont faites sur mesure, ou vous pouvez acheter du matériel amovible. Le SASAJ préfère la première option, l'architecte avait plutôt envisagé la seconde option dans son devis général qui avait comme désavantage d'être trop flou.

C'est bien cela le problème des devis généraux, celui qui le fait se dit qu'il va le faire un peu simplement, celui qui le reçoit pense que cela couvre tout, et quand on est au stade des plans d'exécution, on se rend compte que ce n'était pas prévu dans le devis général.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Vous dire encore que l'autre élément pour remédier sur le long terme, à l'avenir, à ces problèmes en particulier pour les crèches, parce que vous savez que ce n'est pas le dernier crédit qu'on vous propose, c'est celui – et Mme Dell'Osa travaille là-dessus actuellement – de rédiger un cahier des charges générique pour la construction d'une structure de la petite enfance et en particulier d'une crèche, de façon à ne pas réinventer la roue à chaque fois. Effectivement par exemple la signalétique, c'est vrai, cela a été oublié dans le devis général, on peut le regretter, mais c'est comme cela. Techniquement il n'est pas possible de juste dire qu'on biffe la signalétique et qu'on a des portes partout sur une des plus grandes institutions du canton dont on ne sait pas si ce sont des wc, si c'est un local privé, ou l'entrée dans une crèche. Il y a des choses qu'on ne peut pas simplement changer comme cela, on doit se conformer à ce que nous demande le SASAJ.

Le dernier point concerne les aménagements extérieurs. Ils ont été effectivement largement améliorés par rapport au devis général qui était très sommaire, mais comme il était très macro, il était difficile de voir qu'il était sommaire et quand on arrive justement plus avant, on réalise que ce qui était prévu était insuffisant, notamment par rapport à notre plan climat, notre politique en matière de développement durable, notre politique en matière de lutte contre les îlots de chaleur et l'ensemble de la politique qui est mise en œuvre par mon collègue.

Tout cela pour vous dire que ce n'est pas parfait, c'est vrai. On essayera de faire mieux, je ne crois pas que ce soit scandaleux néanmoins. Ce qui est important c'est la suite, c'est que ces travaux puissent se faire et je vous invite à voter le crédit de construction tel qu'il a été voté par vos deux commissions, afin que les travaux puissent avoir lieu dans les meilleurs délais.

Mme Monod : c'était juste pour annoncer que la majorité des Verts et des Vertes ne soutiendra pas cet amendement.

M. Vogel : je ne suis ni dans la Commission des travaux ni dans la Commission des finances, j'ai juste une question de curiosité ou de clarification. Est-ce qu'un tel marché est soumis aux AIMP et si oui y a-t-il eu un appel d'offres ?

Mme Moyard : question tout à fait pertinente que nous nous sommes également posée. Nous avons demandé un avis de droit parce que c'est une situation particulière. Nous ne sommes pas soumis aux AIMP dans ce cas précis parce qu'en fait nous intégrons de manière minoritaire un projet d'un privé ou d'une entité qui n'est pas soumise aux AIMP, qui lui a une part majoritaire. Dans ce cas-là, il a le droit de faire ce qu'il veut, et pour nous c'était une condition du bailleur, à savoir qu'on reprenne son groupe de mandataires, ce qui peut rendre les choses pas toujours très faciles, mais nous ne sommes pas en délicatesse avec la loi sur les AIMP si c'est votre question.

M. Couto : nous allons voter l'amendement de M. Dérobert, à savoir la modification du montant de Fr. 850'000.--, pour Fr. 735'000.--.

L'amendement proposé par M. Dérobert est refusé par 18 non, 8 oui et 5 abstentions.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de transformation des locaux dédiés à l'EVE Clair-Matin ;

Vu que dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, des demandes de compléments ont été formulées par l'Office des autorisations de construire ;

Vu que l'ajout d'éléments de rangement sont nécessaires pour se conformer au préavis formulé par le SASAJ ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Vu que, compte tenu de l'urgence climatique déclarée par le Conseil administratif en janvier 2021, le projet d'amélioration des espaces extérieurs a été revu ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 9 janvier 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 janvier 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 850'000.— destiné à couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la transformation de l'espace de vie enfantine (EVE) Clair-Matin, sis route de Chancy 59, voté le 27 mai 2021, pour un montant de Fr. 2'650'000.--*
2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 mai 2021*

L'arrêté 313-22.12 est accepté par 19 oui, 9 non, 3 abstentions.

b) Motion « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy » (M059-2022) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 1^{er} décembre 2022 et 12 janvier 2023 (Mme Kristine BEUN)

=====

Mme Beun présente le sujet : la démarche du plan mobilité scolaire (PMS), est constituée de cinq étapes, dont trois étapes essentielles et des étapes "facultatives" :

- L'enquête de mobilité s'effectue auprès des parents, des enfants, et des enseignants et avec des entretiens avec les différents partenaires scolaires : police, conseil des parents d'élèves, parascolaire, patrouille scolaire, etc. Le taux de retour moyen est de 78%, voire parfois 100%.
- Le bilan de mobilité apporte une image concrète de la mobilité.
- Visite et recommandations : l'ATE en partenariat avec un expert du Bureau de Prévention des Accidents (BPA) spécialisé dans la question de la sécurité de l'enfant, va finalement émettre des recommandations ou des aménagements qui seront proposés à la commune.
- Information et sensibilisation : cette étape est facultative, mais reste fortement recommandée. Un journal pourrait être distribué à tous les parents et des activités pédagogiques en classe pour les enfants ainsi qu'une Journée internationale à pied à l'école.
- Suivi et évaluation : l'ATE reste à disposition pour accompagner et évaluer les mesures adoptées, et si nécessaire, proposer des actions complémentaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

En Suisse, plus d'une quarantaine de PMS ont été réalisés, la majeure partie en Romandie.

Le PMS permet d'avoir une vision globale de la mobilité des écoliers sur son territoire, d'améliorer la sécurité des déplacements des écoliers, de mieux aménager ces itinéraires, et, entre autres, d'encourager la mobilité douce et active.

Le coût estimatif d'un plan de mobilité scolaire varie entre Fr. 20'000.-- et Fr. 40'000.--. Il y a une participation financière de l'ATE et du Bureau de prévention afin de favoriser la mobilité douce. Un devis pourra être effectué.

M. Bussard précise que le service des écoles est celui qui pilote et initie le processus avec l'ATE à Fribourg et les initiatives ont été accueillies favorablement par les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves. Divers aménagements ont été effectués lors de PMS.

Une nouvelle séance est proposée afin de débattre de la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy.

La présentation donnée lors de la dernière commission par l'ATE et Fribourg, qui a expérimenté ces plans de mobilité scolaire, est disponible sur cmnet.

Les coûts de mise en œuvre des plans de mobilité restent entre Fr. 20'000.-- et Fr. 40'000.-- par établissement, au nombre de onze à Lancy. Le budget total amènera l'objet sur le marché public, et de nombreuses entreprises pourront postuler.

Le travail a déjà été engagé sur les chemins des écoles des Palettes, de Tivoli et du Petit-Lancy, en lien avec les bâtiments de Bac-Maisonnettes et la fermeture de la rue dans le prolongement de l'avenue Louis-Bertrand.

Précisons que l'objectif n'est pas de sécuriser toutes les écoles immédiatement, il faut d'abord identifier les besoins et ensuite mettre un budget qui pourra faire l'objet de discussions. Le Conseil municipal soutient aussi la motion pour permettre de faire un état des lieux de ce qu'il reste à faire en termes de sécurité autour des écoles.

La partie de l'étude la plus déterminante est le côté participatif notamment avec les enfants, ce qui reste très important.

Précisons que le fond de la motion vise à sécuriser les chemins des écoles.

Comme pour toute motion, le Conseil administratif va étudier la situation et apporter la réponse qui lui semble la plus appropriée.

Avec 11 voix pour, soit à l'unanimité, la motion "Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy" est acceptée.

M. Haas : je vais rassurer M. Jotterand d'emblée sur la cohérence de notre décision, parce qu'on a voté à l'unanimité en commission, donc on soutiendra ce plan de mobilité, mais j'ai un petit amendement, donc cela ne remet pas en cause le vote, et ce n'est pas pour jouer la montre, c'est juste parce qu'il y a une précision à laquelle je tenais.

Il y a une chose qui ne ressort pas de la motion telle qu'elle est présentée, cela a été dit dans le rapport, c'est que la Ville de Lancy n'avait pas attendu la présentation des PMS et comme cela a été dit, il y a déjà trois écoles qui ont fait l'objet d'études très poussées qui nous ont été présentées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Par ailleurs, on avait quand même eu une discussion en commission : l'ATE nous a montré une photo d'une école avec un plan de mobilité à Bulle, à Savièse ou autre, mais à Lancy, il y a 11 écoles et comme vous l'avez entendu, si on fait les 11 écoles, un budget qui pourrait être relativement conséquent.

Ma proposition d'amendement de l'invite est simplement de dire :

« Charger le Conseil administratif d'étudier les opportunités et les coûts de ces PMS mais en tenant compte des mesures existantes ».

M. Petite : j'avais préparé un petit texte mais je réagirai aussi après à la proposition d'amendement de M. Haas.

Le groupe des Vertes et des Verts est évidemment favorable à cette motion, on en avait déjà discuté beaucoup en commission, deux séances comme le rappelait Mme Beun. La sécurisation des cheminements piétonniers nous semble vraiment un enjeu important pour garantir à tout enfant de pouvoir se déplacer en sécurité, d'aller à l'école à pied, pour des raisons de promotion des modes actifs, promotion de la santé ; cela nous semble vraiment très important, et tout simplement pour qu'à tout âge on puisse se mouvoir dans l'espace public.

Je rappelle aussi que cette motion s'inspire d'une motion qui avait été votée par le Grand Conseil en 2017, donc c'est une vieille histoire, et il est temps aussi de prendre ce sujet au sérieux.

Sur la proposition d'amendement, je ne vais pas dire à M. Haas ce que M. Jotterand a dit à M. Dérobert, mais c'est vrai que c'est un peu regrettable qu'on n'ait pas pu discuter finalement de cet amendement en commission et qu'on doive le faire maintenant. On a beaucoup discuté de cela à la dernière commission, il me semble que cette question, on l'avait un peu abordée en se disant que cette motion n'était pas un blanc-seing pour dépenser et mandater un bureau qui ferait toutes les écoles en même temps, mais c'était vraiment de permettre aussi à l'administration, en l'occurrence le service de l'aménagement du territoire, de faire déjà un premier état des lieux des actions qui sont déjà en place. Effectivement, là je vous rejoins M. Haas, il y a des choses qui ont été faites en lien avec le réaménagement des espaces publics, en lien avec les écoles, les projets de densification. Ce qui est demandé dans la motion, cet état des lieux qui serait fait par l'administration, permettrait après d'affiner des besoins complémentaires.

On a le sentiment qu'en fait cet amendement est un peu superflu finalement et que cette discussion on l'a eue, c'était assez clair pour tout le monde qu'il n'y avait pas forcément une nécessité, en tout cas la nécessité n'était pas encore avérée de faire un plan de mobilité scolaire pour l'ensemble des écoles de la commune.

J'ajouterai un dernier point, évidemment cet état des lieux qui serait fait par le service de l'aménagement du territoire nous permettra aussi de bien coordonner ces actions et les besoins identifiés dans le futur avec le plan directeur des chemins pour piétons que nous allons voter prochainement avec le plan directeur communal, mais aussi avec la stratégie cyclable. Donc il y a toute une réflexion et je crois que c'est une bonne chose quand même que notre Conseil donne un signal favorable pour dire que la question de la sécurisation des cheminements piétonniers vers les écoles est quelque chose qui nous importe et que c'est un sujet dont l'administration doit s'emparer, mais ce n'est en tout cas pas un chèque en blanc qu'on signerait aujourd'hui.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Mme Rosset : en premier lieu, nous remercions les intervenants externes qui ont participé à la Commission de l'aménagement pour leurs présentations exhaustives des étapes pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire.

Bien vivre à Lancy et améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, c'est aussi permettre à tous les enfants et à leurs parents de vivre le chemin de l'école comme un espace de liberté et non de danger.

Quelques données pour rappeler la pertinence de cette motion :

En 1992, 748 enfants âgés de 0 à 14 ans ont été blessés gravement ou tués sur les routes suisses.

En 2021, ils étaient 184. Un tiers de ces accidents concernait pourtant encore des enfants sur le chemin de l'école.

Ce sont les mesures relevant de la technique de circulation, l'éducation routière et des mesures organisationnelles qui ont rendu les trajets scolaires plus sûrs alors que paradoxalement le trafic routier a fortement augmenté ces dernières décennies.

Ce travail a été notamment réalisé par le Bureau pour la prévention des accidents et les mesures de Via Sicura pour diminuer les accidents routiers.

Mais pas seulement.

Pendant les années 70-80, les enfants se rendaient à l'école à pied ou à vélo seuls ou avec des camarades. Aujourd'hui, ils sont presque toujours accompagnés d'un adulte. Cela ne favorise pas l'apprentissage progressif de l'autonomie.

Pourtant, les trajets scolaires à pied ont une grande importance pour les enfants, contribuant au développement social, favorisant leur activité physique et les liens de sociabilité entre écoliers.

Le propos de cette motion est de rappeler que le chemin de l'école devrait être un espace de liberté, sans être forcément surveillé par un adulte ; de découverte et de vie sociale (sur le chemin de l'école, les enfants partagent souvent leurs joies et leurs peines).

Si le rôle des parents c'est d'être un modèle, d'expliquer et accompagner son enfant afin de le préparer à pouvoir affronter seul le chemin de l'école, la sécurité des trajets scolaires doit faire partie intégrante de la planification d'une commune.

Un trajet scolaire acceptable n'est pas juste une question de distance mais aussi de sécurité et de perception qu'en ont les parents.

Nous devons dès lors être capables d'anticiper des mesures permettant à nos familles de s'épanouir tous les jours dans notre commune, dans leur lien de sociabilité sur le chemin de l'école.

Les travaux de commission ont montré que des enquêtes partielles sur la mobilité scolaire ont été menées auprès des écoles de la commune et que des mesures sont déjà en place, mais un plan global est nécessaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Ainsi, par le vote de ce soir, un plan de mobilité scolaire permettra :

- de connaître les habitudes de mobilité scolaire pour toutes les écoles de notre commune (et elles sont de plus en plus nombreuses),
- de donner la parole aux enfants et aux parents et donc de prendre en compte les besoins des enfants et de s'éloigner de nos peurs d'adultes,
- d'identifier les trajets scolaires les plus sûrs et agréables pour les enfants en tenant compte de leur développement spécifique et en leur permettant de maîtriser de manière autonome et progressive l'espace public mais surtout le trafic,
- et enfin, de mettre en évidence les points qui demandent de prendre des mesures d'aménagement afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, mais aussi pour se rendre à des parcs de jeux.

Pour toutes ces raisons le groupe socialiste votera en faveur de cette motion.

M. Haas : j'ai juste une précision, je vous l'ai dit, je n'ai aucun problème avec cette motion. Quand on la lit, c'est comme s'il n'y avait rien qui avait été fait avant. Or, cela ce n'est pas juste et cela me dérange quand même qu'on nous dise : « mettre en œuvre rapidement et sur le long terme dans la commune un plan de mobilité scolaire » comme si rien n'avait été fait à ce jour. Or, ce n'est pas le cas, c'est vrai qu'on en a parlé en commission, mais je trouvais correct, vis-à-vis de l'existant, du public et des gens qui vont lire nos débats, de savoir qu'on n'avait pas attendu cette motion pour déjà prendre ce problème à bras le corps.

M. Bonfanti : on en a discuté en commission, on s'est posé la question de la stratégie, s'il fallait faire un plan de mobilité pour l'ensemble des écoles ou s'il fallait faire autant de plans de mobilité qu'il existe d'écoles. C'est là qu'est apparue la problématique qu'un plan de mobilité peut coûter environ entre Fr. 20'000.— et Fr. 40'000.--. On va dire qu'en moyenne cela coûtera à peu près Fr. 30'000.--, pour 11 écoles on sera à peu près à Fr. 300'000.--. La question n'est pas vraiment là, on a des crédits d'étude qui nous coûtent des fois 2-3 millions de francs. C'est vous qui décidez, mais le coût n'est pas en soi un problème. On pourrait très bien décider d'avoir 11 plans de mobilité.

Je pense que si l'on veut être cohérent avec ce qui a été dit en commission, si on veut écouter l'ensemble des enfants en sachant que la problématique de chaque école est différente en fonction des chemins d'accès aux écoles, la logique voudrait qu'on ait un plan de mobilité par école. Je n'y vois pas d'inconvénient, je pense que c'est cohérent avec ce qui nous a été présenté en commission.

La difficulté que j'ai – et c'est là que vous devriez être, vous, cohérents, au niveau du Conseil municipal – vous dites tous oui, il faut des plans de mobilité, il faut une stratégie à ce niveau-là pour renforcer ce qui a déjà été fait ; c'est vrai que le travail a été fait, mais on peut aller plus loin, et il faut aussi s'en donner les moyens. Si le service de l'aménagement du territoire doit piloter 11 plans de mobilité, vous pensez bien qu'il ne va pas pouvoir le faire en 1 an, cela semble totalement inconcevable, et il ne va pas non plus pouvoir le faire en 2 ans. Donc il va sûrement falloir travailler sur une stratégie qui va probablement se dérouler sur 3 ou 4 ans pour tenir compte de l'ensemble des plans de mobilité. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, je vais devoir avoir quelqu'un qui pilote ce travail, qui suit les mandataires, et qui travaille avec l'ensemble des écoles. Il faudra aussi être cohérent avec votre décision qui est prise aujourd'hui, et quand je viendrai vers vous et que je demanderai un ingénieur civil qui puisse suivre en tout cas pendant 4 ans des mobilités, il faudra accepter ce travail-là, parce que je ne vois pas

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

comment je peux réaliser des plans de mobilité si je n'ai pas après en interne quelqu'un qui peut suivre pendant 4 ans cette réalisation.

M. Jotterand : je voulais prendre la parole premièrement pour dire que l'amendement de M. Haas nous convenait tout à fait. Pour reprendre une expression que j'apprécie, cela ne casse pas trois pattes à un canard, et je pense que c'est bien de le mentionner, en tout cas on n'a aucun problème avec cet amendement.

J'en profite pour ajouter un élément par rapport au coût. C'est vrai que quand on articule la somme, cela fait beaucoup, mais un autre élément avec lequel on peut le remettre en perspective, c'est par exemple le coût des caméras dans la piscine, le système anti-noyade, qui était de Fr. 400'000.--, pour éviter potentiellement peut-être 1 mort, et cela a été soutenu par une grande partie de ce Conseil. Là, si on parlait de 10 plans de mobilité le plus cher possible, on arrive à peu près au montant de ces caméras et des enfants qui meurent sur le chemin de l'école, malheureusement il y en a plus que des noyades, comme Mme Rosset l'avait mentionné. C'était pour remettre en perspective le coût.

Evidemment on est d'accord qu'il faut que cela suive ensuite dans l'administration, mais là on a quand même un certain nombre de postes dans l'administration qui étaient notamment déjà occupés à faire ce travail en partie. Donc, ils pourront continuer à faire ce travail, on ne s'inquiète pas plus que cela par rapport aux postes.

M. Couto : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'amendement de M. Haas qui consiste à changer l'invite, à savoir :

« charger le Conseil administratif d'étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre des PMS à Lancy, tenant compte des mesures existantes ».

L'amendement est accepté par 25 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la motion amendée.

« (...) »

Par ces motifs, le Conseil municipal charge le Conseil administratif :

D'étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre de plans de mobilité scolaire à Lancy, tenant compte des mesures existantes ».

La motion M059-2022 est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : comme à notre habitude, les rapports d'information ne sont pas lus, mais seront ajoutés au procès-verbal de cette séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****7) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 9 JANVIER 2023 –
RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD**

a) Election du-de la vice-Président-e
=====

A la demande du Président de remédier à la démission du Conseil municipal de Mme Adam, vice-Présidente de la commission, la commission procède à l'élection de son remplaçant. M. Vergain est élu par applaudissements.

b) Divers
=====

A la question d'un.e commissaire, Mme Moyard confirme que les travaux de l'école Sarah-Adélaïde Pictet de Rochemont sont dans les temps grâce à d'importants efforts. Par conséquent, malgré un planning très serré, l'école pourra accueillir des élèves dès la prochaine rentrée scolaire. Elle précise toutefois que les préaux ne seront pas entièrement terminés et qu'un délai de trois mois devrait permettre de remédier à cela.

**8) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 11 JANVIER 2023 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers
=====

Une commissaire s'enquiert de l'impact financier du départ de la commune de la Régie du Rhône. Mme Gachet nous répond que la commune n'a aucun retour de la part de l'AFC quant aux données fiscales des personnes morales. Mme Aymon ajoute qu'il en est de même pour la taxe professionnelle. Elle ne sait pas non plus qui pourrait reprendre les locaux actuels de ladite régie.

Un rappel est aussi fait par un membre concernant le processus budgétaire. Ce point sera traité lors de la commission du mois de février.

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SEANCE DU 12 JANVIER 2023 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) Présentation du projet de La Poste Immobilier au Grand-Lancy
=====

Il y a quelques années, la commune a été approchée par la Poste concernant le développement de leur parcelle à côté de l'Étoile Palettes, qu'elle souhaite densifier. Un projet (une seule

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

parcelle la 2848, sans PLQ) a été développé pour la construction d'un nouvel immeuble. Ce projet et ses enjeux datent de 2015.

Ce projet se trouve à la place de la poste actuelle où se trouve aussi un parking sur son toit.

En mai 2022, le SAT a repris le pilotage du projet, qui était auparavant entre les mains du Secrétaire général. C'est à partir de ce moment que les négociations ont été tenues avec la Poste.

Face à cette situation particulière (il faut obtenir l'accord du département compétent (le DT) mais également un préavis favorable du Conseil administratif), la Ville de Lancy a exigé la mise en place d'une convention qui permettra de répondre aux éléments d'un PLQ, et une présentation du projet en Commission de l'aménagement du territoire. La convention est en cours de rédaction, et il reste à la finaliser, déposer l'autorisation de construire, obtenir le préavis favorable du Conseil administratif et voter les servitudes au Conseil municipal. Précisons que l'accès actuel se trouvant sur le parking et menant à l'un des locaux de l'immeuble sera maintenu.

La poste ne serait pas fermée mais la gestion du tri s'effectuera ailleurs.

Concernant le choix des gabarits : ceux-ci respectent la zone de développement, soit avec un IUS (indice d'utilisation du sol) de 1,2. Il n'y a donc pas de dérogation sur le gabarit (selon la loi).

Concernant les critères d'attribution des logements, Lancy souhaite privilégier des Lancéens et des Lancéennes et que les 50% réservés concernent la part laissée en PPE, soit un tiers, (le locatif est aussi inclus), et en l'occurrence, il ne s'agit que d'appartements locatifs.

M. Défago (responsable des constructions pour la Poste immobilier) et M. Ongari (mandataire du projet au nom du bureau Architrax, qui a développé le projet) nous présente le projet à l'écran où l'on peut découvrir :

- une voie douce (chemin des écoliers) où se trouvera l'entrée du bâtiment, ainsi que l'accès aux logements. La place donne également sur des commerces
- le bâtiment décalé, aligné (afin dégager les vues droites de l'Étoile Palettes pour des questions réglementaires) sur le côté de l'Étoile Palettes
- un accès pour les interventions des secours (pompiers, ...)
- la déchetterie, qui reste à son emplacement actuel
- et des arcades (destinées à la police et la poste)
- deux places de parking pour les livraisons et la police (remplaçant quatre places actuelles)
- les 22 places de parking en souterrain
- la servitude oblige la poste à se raccorder au CAD et le bâtiment est Minergie, avec les panneaux photovoltaïque (sur le toit)

Il y aura quatre logements par étage et en attique trois logements (dont deux avec de belles terrasses). Les logements seront en ZD loc et en HM.

La Fresque de ZEP ne sera pas cachée (le nouveau bâtiment sera décalé).

Les arbres devraient rester et la place sera entièrement piétonne (à l'exception des véhicules de secours).

La présidente déclare qu'il serait alors judicieux d'organiser une séance d'information suffisamment en amont.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

b) PDCom

=====

L'idée était de faire un point de situation sur la procédure et les développements à venir. La consultation publique s'est terminée le 17 novembre 2022.

Entre-temps, l'administration avait un mois pour prendre en compte les observations et envoyer un document définitif à l'Office de l'urbanisme pour qu'il fasse une vérification de la conformité en lien avec le Plan directeur cantonal, ce qui a été fait le 17 décembre.

Aujourd'hui, l'administration est en attente d'un retour et n'a donc pas de délai propre. Elle s'est cependant renseignée auprès d'autres communes qui confirment qu'un courrier doit être reçu, autorisant Lancy à procéder au vote par le Conseil municipal avec de potentielles réserves, ou du moins des choses qu'il souhaite apparaître dans la résolution.

En parallèle, les services techniques travaillent sur un document de synthèse qui sera mis en annexe du PDCom et qui reprendra l'ensemble des observations et des réponses, ainsi que sur un feuillet qui synthétise Mosaïque Urbaine. L'objectif est de le terminer d'ici la fin du mois pour pouvoir déposer l'ensemble, soit le PDCom et l'annexe, sur cmnet.

L'idée de cette séance est de viser un vote au Conseil municipal du 23 mars, (ce qui implique une dépose et un exposé des motifs et du dispositif de la résolution au 1er mars, avec un passage au Conseil administratif puis au bureau du Conseil municipal).

Si le PDCom est accepté au Conseil municipal, il sera renvoyé au Conseil d'État (qui dispose d'un délai de 60 jours), ce qui amène à mai 2023 pour la publication et la diffusion par la commune et le Canton du document voté.

L'enquête technique a eu lieu du 30 mars au 8 février 2021. L'adaptation du projet a pris place lors des nombreuses commissions tenues entre mars 2021 et juin 2022. L'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022. 30 observations ont été reçues. Le nouveau document a intégré les observations (des commentaires et des interrogations liées à des parcelles spécifiques, mais rien qui demandait des modifications de fond du contenu).

Le service de l'aménagement du territoire travaille donc actuellement sur la synthèse des observations et des réponses de l'enquête publique ainsi que la synthèse de l'événement Mosaïque Urbaine afin de pouvoir présenter un document à la fin du mois et montrer aussi le processus pour l'envoi des réponses aux observations. Tous recevront une réponse.

Il faut finalement savoir que la résolution et donc l'exposé des motifs qui sera soumis, comprend le PDCom ainsi que le plan directeur des cheminements pour piétons (PDCP) et le concept énergétique territorial (CET), trois éléments votés dans une seule résolution, et non de manière séparée.

Le PDCP a été traité en Commission du développement durable et le CET en Commission des travaux, ce qui soulève naturellement des questions pour les deux rapporteurs du document dans son ensemble si aucun ne fait partie de ces commissions.

Il avait été décidé que les rapports se font en fonction du document final. Donc les documents finaux du PDCP et du CET pourraient être repris et synthétisés pour en faire un compte-rendu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Avec l'accord des commissaires, M. Clémence et M. Haas se sont réparti le travail (M. Clémence s'est occupé du processus du PDCom et de ce qui amenait à sa révision, alors que M. Haas a travaillé sur le fond).

POINTS FINAUX

10) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Dätwiler : mon intervention concerne le pont Butin qui n'est plus éclairé. Je trouve qu'il est inadmissible que ce pont ne soit plus éclairé de nuit, ce qui met en danger les usagers de cette route, autant les cyclistes, les piétons, que les personnes en trottinette et les conducteurs. J'ai appris que ce pont n'est pas du ressort de la Ville de Lancy mais de la Ville de Genève. Par contre 300 mètres avant le pont en partant du stand de tir de St-Georges, les lumières sont sur Lancy et ne fonctionnent pas.

Je demande au Conseil administratif de contacter les autorités de Genève pour remédier à cette demande de nombreux citoyens mécontents, ainsi que de remettre en fonction les lumières sur notre commune. La sécurité ne doit pas être négligée au profit des économies d'énergie. La sécurité est primordiale et non négociable pour les usagers de cette route du Pont Butin.

M. Dérobert : c'est une question sur les travaux sur l'avenue des Communes-Réunies. On a depuis 2-3 ans des marquages au sol qui dévient les voies, avec un bus à gauche, une piste cyclable qui passe à moitié sur le trottoir, les vélos ne savent plus où aller, les piétons ne sont pas contents de croiser tout cela, de temps en temps les vélos se retrouvent sur la route, les voitures ne sont pas contentes non plus. Enfin, on avait plus ou moins quelque chose de correct, mais cela fait un certain temps que c'est comme cela. La question est de savoir pour combien de temps nous en avons encore ou peut-on faire quelque chose ?

Mme Monod : je commencerai par une question que j'avais prévu de poser à la prochaine Commission des travaux, mais cette dernière ayant été annulée, je remonte la question ici. J'ai vu passer une annonce pour une offre d'emploi concernant le poste de chef du service des travaux et énergie et j'aimerais savoir si l'on peut avoir quelques informations à ce sujet.

La deuxième chose, je me permettais de réagir sur le fait d'éteindre les lumières sur le pont Butin qui me semble être aussi lié à la préservation de la biodiversité et je voulais dire qu'il y a aussi un certain nombre de citoyens qui sont heureux de cette situation.

M. Vergain : c'est une question qui est revenue à plusieurs reprises de plusieurs citoyens de Lancy, parce qu'ils sont gelés d'être à l'auberge du Grand-Lancy et souhaiteraient savoir quand le chauffage repartira ; cela fait plus d'un mois qu'ils n'ont pas de chauffage et qu'ils se chauffent avec des petits radiateurs électriques, ce qui n'est pas tellement conseillé en cette période.

M. Jotterand : je n'ai pas moins de trois questions, une a priori pour chaque membre du Conseil administratif.

Les deux premières sont des questions écrites, je vous en fais un bref résumé, la troisième est une question orale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

La première question concerne la part d'électricité que la Ville de Lancy produit par rapport à sa consommation totale ; je ne parle pas des ménages mais de la Ville en elle-même, les infrastructures, etc.

Consommation propre d'électricité de la Ville de Lancy

Quelle est la part de la consommation électrique de la Ville de Lancy (infrastructures, administration, ... et non l'ensemble des ménages) qui est produite par la commune elle-même, par exemple par le biais d'installations photovoltaïques ?

La deuxième question concerne le stationnement vélos dans les espaces existants, c'est-à-dire les espaces qui ne font pas l'objet d'une réfection complète, pourquoi y a-t-il encore des points qui sont connus depuis un certain temps et qui ne font toujours pas l'objet d'ajout d'épingles, voire d'épingles provisoires, entravant ainsi le report modal vers le vélo ?

Stationnement vélo dans les espaces existants

Le stationnement est un levier important du choix ou non d'un mode de transport. Le stationnement automobile, bien sûr, mais également celui des deux-roues, motorisés ou non.

Le développement du vélo et le report modal sur ce mode de transport vertueux sous tout point de vue doit donc être encouragé si possible, à tout le moins pas freiné.

Force est de constater qu'à Lancy certains aménagements existants désespèrent de voir le nombre de places de stationnement pour les vélos croître et les « épingles » ou autres poteaux permettant de fixer une bicyclette sont surchargés.

Cet état de fait est connu depuis un certain temps, a été évoqué, respectivement traité, à la commission de l'aménagement et malgré tout, rien ne bouge. A force que le temps passe, là où l'on aurait pu penser que Lancy se montrait peu proactive pour le développement cyclable, cela commence à ressembler à une véritable entrave au report modal en faveur du vélo.

Ainsi :

- *Dans quel délai peut-on attendre une augmentation du nombre de places vélos dans les endroits ne faisant pas l'objet d'une réfection complète ?*
- *Quels sont les éléments qui expliquent que pour certains points spécifiques, plus d'un an s'écoule sans solution ?*
- *Est-il envisagé des attaches provisoires, dans les cas où la situation nécessite une correction rapide ?*

J'adresse enfin mes remerciements par avance au Conseil administratif et à l'administration pour la réponse qui me sera adressée.

La question orale est par rapport aux parents taxi d'une école qui aurait bien besoin d'un plan de mobilité scolaire, même si évidemment elle en sera exclue, je parle de celle qui se situe sur l'avenue la plus célèbre de ce Conseil municipal, l'avenue Eugène-Lance, l'IIL. La situation s'est certes beaucoup améliorée, mais les parents qui sont maintenant relativement bien garés laissent systématiquement le moteur de leur voiture allumé. Est-ce que la Police municipale est au courant, est-ce qu'elle pourrait faire des petits tours par exemple aux alentours de 16h00 vis-à-vis de cette infraction polluante ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Mme Bonvin Bonfanti : j'ai une question qui m'est venue suite à la formation que l'ACG a organisée la semaine passée sur l'urgence climatique et à laquelle 4 Vertes, 2 PS et 1 PDC lancéens ont participé. Il y a eu une présentation de M. Dal Busco qui était fort intéressante sur la mobilité et il faisait remarquer qu'il y avait de nombreuses entreprises qui mettaient à disposition des places de parc pour leurs employés, que ce soit gratuitement ou non. Je me demandais ce qu'il en était de la Ville de Lancy, sachant que cela me semble incompatible avec un plan climat.

Mme Gachet : pour répondre à la première question concernant l'éclairage du pont Butin, effectivement nous avons été informés par le Conseil d'Etat, c'est une décision du Canton et non pas de la Ville, dans le cadre des économies d'énergie. Il y a un certain nombre d'axes routiers sur le canton de Genève qui allaient être éteints le soir et ce segment fait partie du plan économies d'énergie établi par le Canton. Il a effectivement été remonté, je l'ai entendu à de nombreuses reprises, que c'était une inquiétude surtout pour les piétons et les cyclistes. J'ai eu l'occasion d'en parler avec des représentants de la police cantonale, ils vont nous faire un rapport. A leur connaissance, depuis que cela a été éteint, il n'y a pas eu d'accident sur lesquels ils ont dû intervenir. Toutefois est-il nous avons une séance au mois de mars et ils m'ont promis de revenir avec un état des lieux quant à la dangerosité de ce lieu depuis que l'éclairage est éteint.

Concernant les moteurs allumés, je vais demander à la Police municipale d'intervenir. C'est la première fois qu'on m'en parle mais c'est un excellent moyen de prévention qu'ils puissent intervenir sur le coup des 16h00 pour faire de la prévention voire de la répression.

M. Bonfanti : je vais répondre à la question par rapport aux places de stationnement qui sont payantes pour les collaborateurs et les collaboratrices. Il faut savoir que depuis maintenant quelques mois une mise à jour du plan de mobilité de l'administration est en cours. Il est en grande partie terminé et les places de stationnement pour les collaborateurs en font partie. Des discussions ont lieu actuellement car le Canton nous a envoyé un courrier demandant de suivre la politique cantonale au niveau de l'administration, c'est-à-dire de ne plus mettre à disposition des collaborateurs et des collaboratrices des places de stationnement. C'est dans ce sens-là que nous allons nous diriger. Quand ce plan de mobilité sera finalisé, ce qui devrait être le cas dans les prochains mois, d'ici la fin du printemps, je vous propose de le présenter en Commission d'aménagement du territoire.

Mme Moyard : concernant la question de M. Dérobert, je pense que je ne lui apprends rien en lui disant que l'avenue des Communes-Réunies est une route cantonale, donc nos moyens d'action sont limités. Et jusqu'à quand ? Jusqu'à la fin des travaux du tram, prévue pour octobre 2023. Possiblement je peux aller refaire un point de situation un peu avant, peut-être avant l'été, mais au maximum ce sera cela. Mais on convient que ce n'est pas agréable d'être en mobilité douce sur ce tronçon et qu'il faut plutôt prendre d'autres itinéraires, par exemple l'avenue Eugène-Lance ou les Semailles.

En ce qui concerne la question de M. Vergain, vous m'apprenez quelque chose, d'habitude le tenancier de l'auberge du Grand-Lancy sait assez bien nous trouver quand il a une difficulté. Donc je découvre. Nous avons mené un certain nombre de travaux assez compliqué, en lien avec la ventilation de sa cuisine et la hotte dont je vous passe les détails, mais cela n'avait aucun lien avec le chauffage de son établissement. Pour ma part, j'y suis allée il y a moins d'un mois et je n'ai peu de problème de chauffage, je n'ai pas eu l'impression que c'était un frigo. Donc, on va regarder ce qu'il en est avec la régie Brun qui gère notre patrimoine financier dont cet établissement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

On répondra par écrit à la question de M. Jotterand mais l'électricité produite par la Ville de Lancy elle-même, cela ne va pas faire beaucoup. Il y a certains bâtiments qui ont une production comme la salle omnisports au Petit-Lancy ou la Maison de la sécurité. On cherchera les chiffres, je ne les ai évidemment pas là sous la main.

En ce qui concerne la question de Mme Monod, effectivement le chef de service a démissionné au 31 décembre 2022, d'où le fait que nous ayons ouvert une procédure de recrutement en janvier. Pour l'instant M. Bastien Pellodi, adjoint au service des travaux a pris le poste de chef de service ad interim et il est assisté actuellement de deux mandataires externes qui font un certain nombre d'heures pour nous soutenir. Il est également soutenu de manière accrue par notre Secrétaire général et par moi-même. Vous dire que c'est une solution parfaite, non, vous dire que nous allons vers le mieux, certainement.

M. Couto : nous arrivons à la fin de la séance, je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Dätwiler : j'ai été hier soir à la piscine de la Caroline et c'est vrai que je me rends compte des 1 ou 2 degrés de différence de chauffage de l'eau. C'est une vraie catastrophe. Peut-on remédier à quelque chose ? Par exemple, la commune de Vernier où je vais aussi à la piscine, je vois une grande différence.

Mme Gachet : vous avez raison, Lancy a appliqué de manière consensuelle les décisions qui avaient été prises par l'ensemble des communes genevoises, le plan économies d'énergie qui avait été lancé par le Canton aux alentours du mois de septembre, à partir du moment où on a appris qu'il risquait d'y avoir des problèmes au niveau énergétique.

Donc, l'ensemble des communes et des représentants au niveau des sports se sont retrouvés et on a tous décidé de manière consensuelle de mesures qu'on allait a priori tous appliquer. C'était une recommandation qui émanait de l'ACG, ensuite la liberté à chaque commune de l'appliquer ou non.

Nous, nous avons décidé d'être cohérent avec notre politique et d'être cohérent avec les mesures sur lesquelles on s'est engagé, mesures qui touchent aussi bien nos locataires, nos employés, que les usagers généraux de la ville de Lancy. Donc, nous avons décidé, malgré les différentes plaintes, de rester cohérent avec ce que nous avons édicté et nous espérons pouvoir revenir à la normale dès lors que l'on sera dans une situation qui nous le permettra.

Nous avons donc décidé de maintenir la baisse de la température de l'eau de 2 degrés, on reste à 26° depuis le mois d'octobre et nous n'avons pas l'intention de remonter la température de chauffe.